

Vacance de la présidence de la République

Qui remplace le Président ?

Ce que disent les Constitutions de 10 pays
africains

Faites défiler

Une « vacance », c'est quoi ?

C'est quand le Président ne peut plus du tout exercer ses fonctions :

Décès

Démission

Empêchement définitif

Chaque Constitution désigne alors son remplaçant. Il existe 3 réponses.

Réponse n°1

Le vice-président élu

Il a été élu en même temps que le Président. Il le remplace jusqu'à la fin du mandat.

Nigeria	Vice-président
Ghana	Vice-président
Kenya	Vice-président

Pas de nouvelle élection : le peuple l'avait déjà choisi avec le Président.

Le vice-président nommé

Il a été choisi par le Président. Il le remplace jusqu'à la fin du mandat.

Côte d'Ivoire	Vice-président
Cameroun	Vice-président

Côte d'Ivoire : nommé avec l'accord du Parlement.
Cameroun : nommé par le seul Président (poste créé en 2026).
Pas de nouvelle élection.

Un intérim, puis une élection

Le président de l’une des deux chambres du Parlement assure l’intérim quelques mois, puis le peuple revote.

Sénégal	Président de l’Assemblée nationale
Guinée	Président de l’Assemblée nationale
RDC	Président du Sénat
Gabon	Président du Sénat
Tchad	Président du Sénat

En résumé

À enregistrer.

Pays	Qui remplace ?	Le peuple revote ?
Nigeria	Vice-président élu	Non
Ghana	Vice-président élu	Non
Kenya	Vice-président élu	Non
Côte d’Ivoire	Vice-président nommé	Non
Cameroun	Vice-président nommé	Non
Sénégal	Président de l’Assemblée nationale	Oui
Guinée	Président de l’Assemblée nationale	Oui
RDC	Président du Sénat	Oui
Gabon	Président du Sénat	Oui
Tchad	Président du Sénat	Oui

Le saviez-vous ?

Le Cameroun a changé de règle en 2026.

Avant

Le président du Sénat assurait l'intérim, puis le peuple revotait.

Depuis avril 2026

Un vice-président nommé par le Président finit le mandat. Sans élection.

5 pays

Le peuple revote après un court intérim.

5 pays

Le vice-président, élu ou nommé, finit le mandat.

Selon vous, qui devrait remplacer le Président ?

A. Un vice-président élu

B. Un vice-président nommé

C. Le président de l'une des deux chambres du Parlement

Assemblée nationale ou Sénat, puis une nouvelle élection

Répondez A, B ou C en commentaire.